



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.6/50/L.6/Rev.1*
27 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
SIXIÈME COMMISSION
Point 152 de l'ordre du jour

EXAMEN DU RÔLE DU CONSEIL DE TUTELLE

Malte : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Notant la proposition de Malte concernant l'examen du rôle du Conseil de tutelle¹, les autres propositions qui ont été faites et les différentes vues qui ont été exprimées par les États Membres à la cinquantième session de l'Assemblée générale sur les décisions relatives à l'avenir du Conseil de tutelle et sur le rapport du Secrétaire général,

Notant également que le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner le renforcement du système des Nations Unies fera une analyse approfondie des études et rapports des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et des observations des États Membres et observateurs, ainsi que des études et rapports établis par des commissions indépendantes, des organisations non gouvernementales, des institutions, des universitaires et d'autres experts sur des questions liées à la revitalisation, au renforcement et à la réforme du système des Nations Unies,

Notant en outre le rôle du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation,

1. Prie le Secrétaire général d'inviter les États Membres à présenter, le 31 mai 1996 au plus tard, des observations écrites sur l'avenir du Conseil de tutelle;

* Nouveau tirage pour raisons technique.

¹ A/50/142.

2. Prie aussi le Secrétaire général de lui présenter, le plus rapidement possible et en tout état de cause avant la fin de sa cinquantième session, pour qu'elle l'examine comme il se doit, un rapport récapitulant les observations faites par les États Membres sur la question.
